



Infrastructure publique liée à la mobilité électrique

9 novembre 2015
Réunion de presse



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures



➤ La loi modifiée du 1^{er} août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité dispose:

- Les gestionnaires de réseaux de distribution (GRD) sont responsables pour le déploiement, l'exploitation et l'entretien de l'infrastructure publique de charge
- Les points de charge doivent être dotés d'un moyen de paiement uniforme
- L'infrastructure de charge publique est basée sur un système informatique central commun
- Les frais liés à la mobilité électrique encourus au niveau des GRD sont couverts par les tarifs d'utilisation des réseaux basse tension
- Libre choix du fournisseur d'électricité





➤ Le règlement grand-ducal précisera:

- les tâches des GRD
- les fonctionnalités et les spécifications techniques

- le nombre de bornes de charge
 - 400 sur P&R, parkings de gare;
 - 400 sur voirie publique

Chaque borne étant équipée par 2 points de charge

- le calendrier et l'organisation de déploiement par les GRD



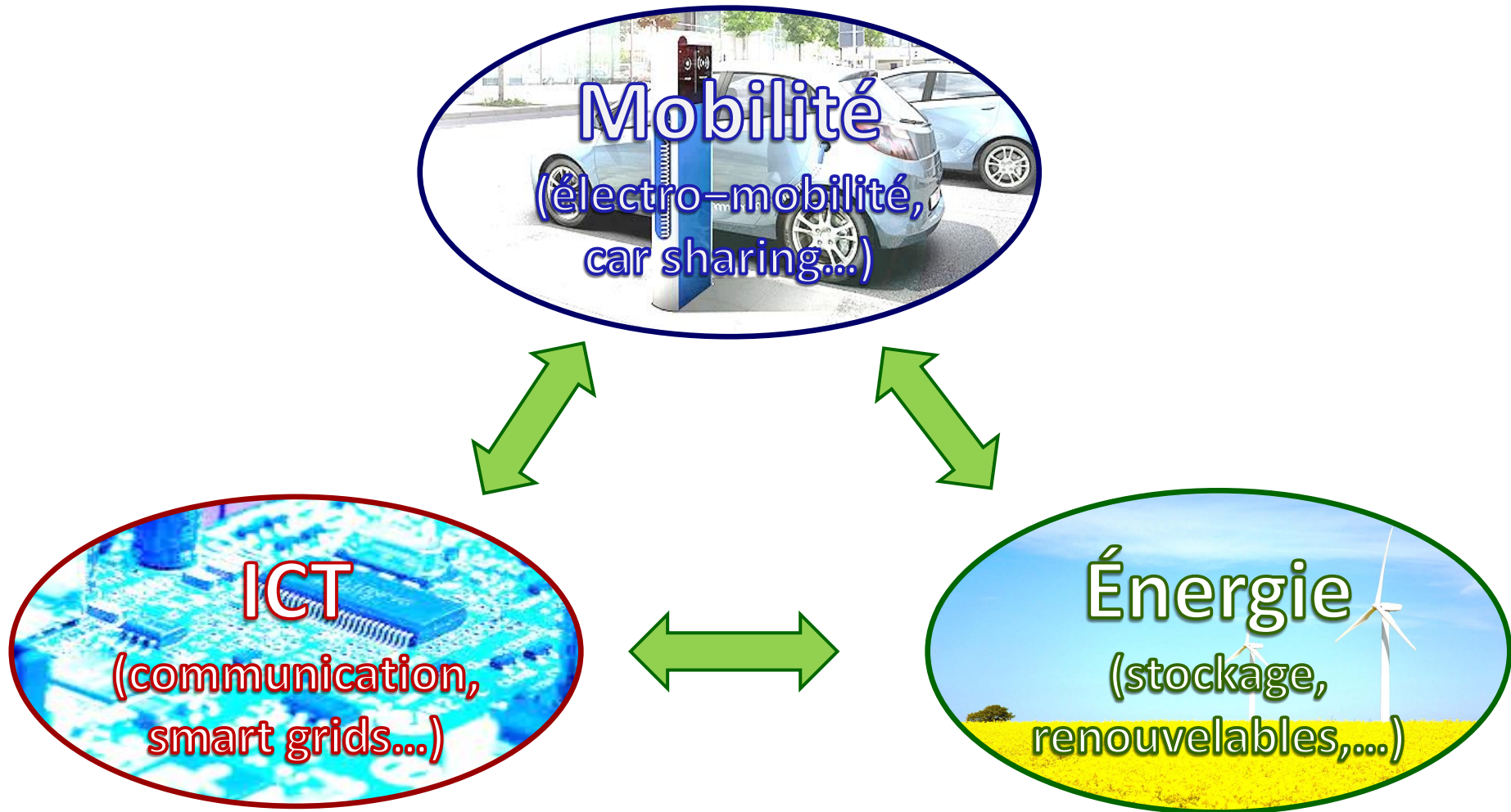


- 3 types de charge sont définis:
 - Charge lente ($\leq 3,7$ kW)
 - Charge accélérée ($> 3,7$ kW et ≤ 22 kW)
 - Charge rapide (> 22 kW)
- Chaque borne de charge sera liée à un compteur intelligent
- Les voitures électriques feront à terme partie d'un système intelligent permettant une meilleure gestion des réseaux électriques
- Déploiement généralisé des compteurs intelligents pour 2019 (électricité) et 2020 (gaz)





➤ Evolution future:





➤ Les bornes de charge sur emplacements ouverts au public mais ne faisant pas partie de l'infrastructure publique exploitée par les GRD

- p.ex. grandes surfaces, banques, communes etc.
- les GRD coopèrent en vue d'intégrer ces bornes de charge dans le système informatique central commun
- les coûts d'installation, d'exploitation ou de maintenance sont/restent à charge des propriétaires des bornes





Répartition des bornes de charge publiques sur le territoire national



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

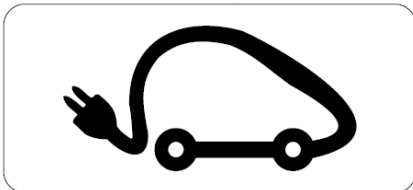


- Infrastructure publique liée à la mobilité électrique prévue pour fin 2020

800 bornes de charge
1600 emplacements équipés

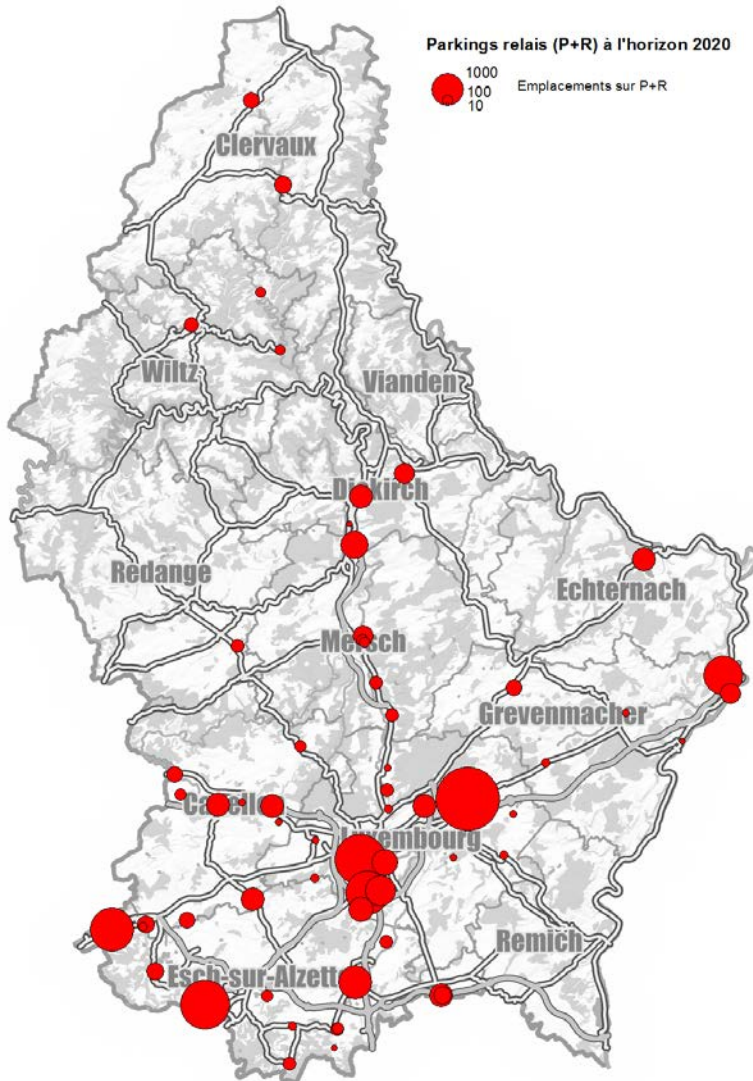
400 bornes de charge sur
P+R et parkings de
covoiturage

400 bornes sur
emplacements de
stationnement public et
parkings publics



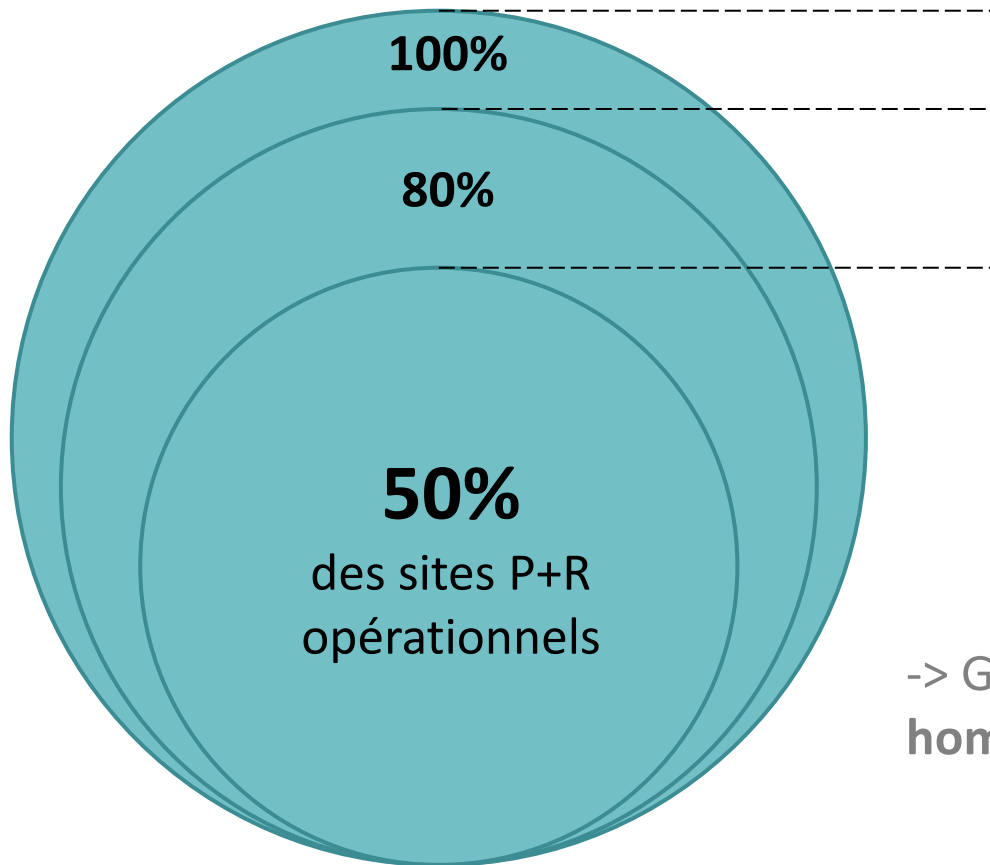
- **400 bornes** pour parkings relais et parkings de covoiturage, c'est-à-dire **800 emplacements** offrant une possibilité de recharge
- Rabattement des navetteurs sur les transports publics par le biais des P+R
- Vue la longue durée d'immobilisation d'une voiture sur un P+R les bornes à **charge lente** sont à privilégier

Parking relais (P+R)



- Répartition **proportionnelle** des 400 bornes à la capacité des P+R
- Les bornes seront à installer proche de l'accès carrossable

Parking Relais	Emplacements phase finale	Bornes de recharge
Höhenhof	4 000	55
Bouillon	2 442	34
Belval-Université	2 392	33
Cloche d'Or	2 000	28
Rodange	1 632	22
Mesenich frontière	1 500	21



Fin 2020:

100% des sites opérationnels
seront équipés

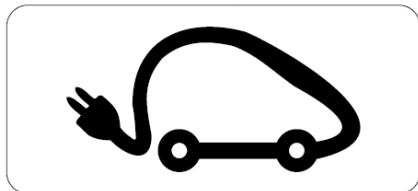
Juillet 2019:

Au moins **80%** des sites
opérationnels seront équipés

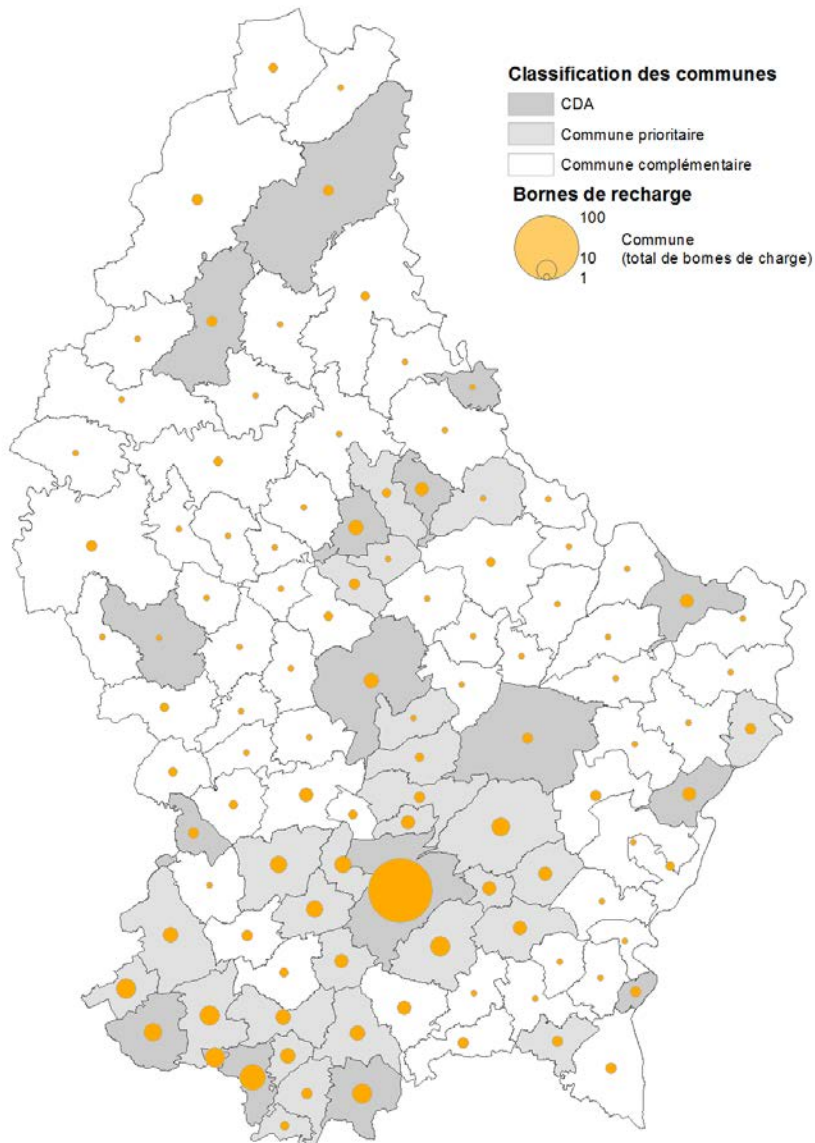
Juillet 2017:

Au moins **50%** des sites
opérationnels seront équipés

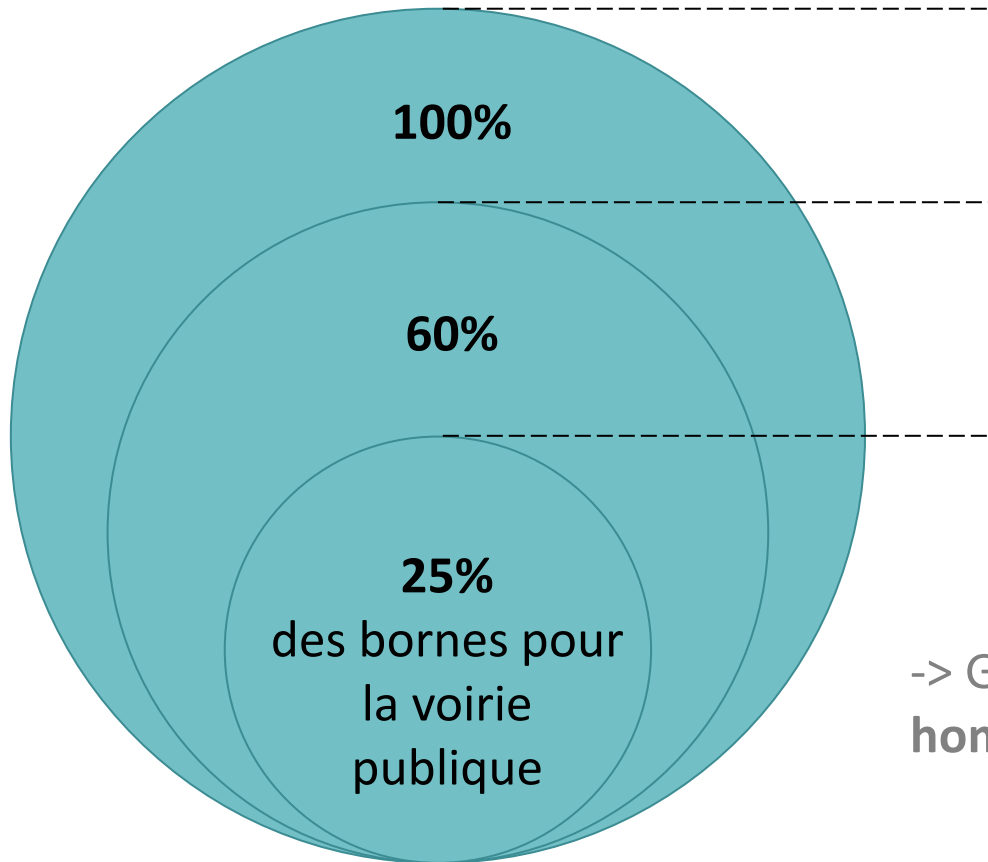
-> GRD: assurer une répartition
homogène dans les régions



- **400 bornes de recharge** sur emplacements de stationnement public et des parkings publics
- À proximité ($\leq 300\text{m}$) des **points d'intérêts communaux** (centre, commerces, administrations, sites touristiques, écoles,...)
- Les bornes à **charge accélérée** sont à privilégier afin de permettre une charge secondaire rapide sur les 800 emplacements



- Projections socio-économiques du pays en termes d'**habitat** et d'**emploi** pour 2020 et classification des communes utilisé pour calculer un **potentiel estimé** pour voitures électriques par commune
- Chaque commune a droit à **au moins** une borne de charge publique



Fin 2020:

100% des bornes pour la voirie publique

Juillet 2019:

Au moins **60%** des bornes pour la voirie publique

Juillet 2017:

Au moins **25%** des bornes pour la voirie publique

-> GRD: assurer une répartition **homogène** dans les régions



Financement des bornes de charge:

- Les bornes (installation et maintenance) seront financées par les GRD
- Au cas où les coûts réels d'installation dépassaient le montant forfaitaire, frais supplémentaires d'installation pour le propriétaire de l'emplacement
- Bornes existantes déjà financées par les communes:
 - Intégration de la borne dans le système central à financer par la commune: borne **supplémentaire** aux 400 bornes
 - Échange de la borne existante: borne faisant partie des 400 bornes publiques



Infrastructure publique liée à la mobilité électrique

Téléchargement du dossier
sur
www.mddi.lu



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures